

Convention collective nationale

IDCC : 3097 | **PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE**  
**(19 janvier 2012)**

(Étendue par arrêté du 31 mars 2015,  
*Journal officiel* du 10 avril 2015)

### **Avenant du 24 juillet 2023**

relatif à la revalorisation des salaires minima (titres II et IV de la convention)

NOR : ASET2351293M

IDCC : 3097

Entre l'(les) organisation(s) professionnelle(s) d'employeur(s) :

**SPI ;**

**API ;**

**UPC,**

d'une part,

et le(s) syndicat(s) de salariés :

**SNTPCT,**

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1<sup>er</sup> | Champ d'application**

Le présent avenant a pour champ d'application celui défini à l'article 1<sup>er</sup> de la convention collective nationale de la production cinématographique et publicitaire (IDCC n° 3097).

Les partenaires sociaux conviennent que les dispositions dudit avenant sont pleinement applicables à toutes les entreprises relevant de la branche.

À ce titre, il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 2261-23-1 du code du travail, l'objet du présent avenant ne justifie par la mise en place de mesures spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés.

*(Voir page suivante.)*

## Article 2 | *Objet*

Le présent avenant a pour objet de revaloriser les salaires minima des titres visés ci-dessous de la convention collective de nationale de la production cinématographique et de films publicitaires (IDCC n° 3097) :

- l'ensemble des techniciens régis par le titre II de la convention collective précitée ;
- les salariés attachés à l'activité permanente des entreprises, régis par le titre IV de la convention collective précitée.

## Article 3 | *Définition des revalorisations*

### Article 3.1 | *Révision de l'accord sur les salaires du 25 février 2022 (titre II)*

Il est convenu de revaloriser de 20,00 € (vingt euros) l'ensemble des salaires minima hebdomadaires conventionnels de l'annexe 1 issue de l'accord du 25 février 2022.

Les montants des salaires minima hebdomadaires conventionnels de l'annexe 2 issue de l'accord du 25 février 2022 sont réévalués en conséquence sur la base du taux horaire revalorisé issu de l'alinéa précédent.

Les montants des indemnités repas et casse-croûte afférentes à ces grilles sont revalorisés de 1,80 %, portant leur montant à 18,19 € pour l'indemnité repas et à 7,39 € pour l'indemnité casse-croûte.

La valeur du socle utilisée dans la formule de calcul des salaires prévue à l'article 3 de l'annexe 3 du titre II est revalorisée de 1,80 %, portant son montant à 805,15 €.

Les salaires minima ainsi revalorisés figurent en annexe 2 du présent accord. Ils se substituent aux annexes I, II, III et III bis de la convention collective précitée.

### Article 3.2 | *Révision des avenants des 19 juillet 2022 et 23 janvier 2023 (titre IV)*

Il est convenu de revaloriser les montants des salaires minima conventionnels modifiés en dernier lieu par l'avenant du 23 janvier 2023, modifiant l'avenant du 19 juillet 2022 en attente d'extension, de la façon suivante :

- + 3,20 % sur les salaires minima définis pour les niveaux 5 et 6 ;
- + 1,00 % sur les salaires minima définis pour les niveaux 1 à 4.

Les salaires minima ainsi revalorisés figurent en annexe 2 du présent accord. Ils se substituent aux annexes IV-A et IV-B (emplois repères correspondants) de la convention collective précitée.

## Article 4 | *Entrée en vigueur. Extension*

Le présent avenant entrera en vigueur selon les modalités définies à l'article 32 du titre I<sup>er</sup> de la convention collective nationale de la production cinématographique, soit au premier jour du mois suivant la date de publication de son arrêté d'extension au *Journal officiel*.

Toutefois, pour les entreprises adhérentes à une organisation professionnelle d'employeurs signataire, cet avenant entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2261-24 du code du travail, l'extension du présent avenant est sollicitée par la partie la plus diligente.

*Fait à Paris, le 24 juillet 2023.*

(Suivent les signatures.)

## **Annexe 1 Salaires minima garantis des techniciens (annexes 1 à 3 bis du titre II)**

### Annexe 1 du titre II

Les salaires minima sont garantis sur la base de 39 heures : 35 heures au salaire horaire de base et 4 heures majorées de 25 %.

Fonctions	Salaire minimum garanti
1 <sup>er</sup> assistant à la distribution des rôles cinéma	1 456,49 €
1 <sup>er</sup> assistant costume cinéma	1 374,66 €
1 <sup>er</sup> assistant décorateur cinéma	1 412,39 €
1 <sup>er</sup> assistant monteur cinéma	1 098,74 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma	1 341,56 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur du son cinéma	1 255,27 €
1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	1 456,49 €
2 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma	1 287,82 €
2 <sup>e</sup> assistant monteur cinéma	536,32 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur cinéma	1 047,37 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur du son cinéma	936,77 €
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur cinéma	1 047,37 €
3 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma	511,74 €
Accessoiriste de décor cinéma	1 249,76 €
Accessoiriste de plateau cinéma	1 249,76 €
Administrateur adjoint comptable cinéma	1 047,37 €
Administrateur de production cinéma	1 341,56 €
Animatronicien cinéma	1 249,76 €
Assistant au chargé de la figuration cinéma	511,74 €
Assistant bruiteur	1 317,03 €
Assistant comptable de production cinéma	511,74 €
Assistant effets physiques cinéma	1 255,27 €
Assistant maquilleur cinéma	1 040,71 €
Assistant mixeur cinéma	1 317,03 €
Assistant monteur son	1 098,74 €
Assistant scripte cinéma	511,74 €
Auxiliaire de réalisation cinéma	511,74 €
Auxiliaire de régie cinéma	511,74 €
Bruiteur	2 087,45 €
Cadreur cinéma	1 724,82 €

Fonctions	Salaire minimum garanti
Cadreur spécialisé cinéma	1 907,06 €
Chargé de la figuration cinéma	1 047,37 €
Chef coiffeur cinéma	1 287,82 €
Chef constructeur cinéma	1 479,29 €
Chef costumier cinéma	1 907,06 €
Chef d'atelier costumes cinéma	1 287,82 €
Chef décorateur cinéma	2 698,64 €
Chef électricien de construction cinéma	1 242,63 €
Chef électricien de prise de vues cinéma	1 188,99 €
Chef machiniste de construction cinéma	1 242,63 €
Chef machiniste de prise de vues cinéma	1 188,99 €
Chef maquilleur cinéma	1 298,21 €
Chef menuisier de décor cinéma	1 299,03 €
Chef monteur cinéma	1 810,05 €
Chef monteur son cinéma	1 633,25 €
Chef opérateur du son cinéma	1 907,06 €
Chef peintre de décor cinéma	1 253,14 €
Chef sculpteur de décor cinéma	1 299,28 €
Chef serrurier de décor cinéma	1 299,03 €
Chef staffeur de décor cinéma	1 299,03 €
Chef tapissier cinéma	1 287,82 €
Coiffeur cinéma	1 040,71 €
Conducteur de groupe cinéma	1 064,48 €
Conseiller technique à la réalisation cinéma	1 724,82 €
Coordinateur de post production cinéma	1 528,31 €
Costumier cinéma	1 040,71 €
Couturier cinéma	1 040,71 €
Créateur de costumes cinéma	2 663,12 €
Directeur de la photographie cinéma	2 735,11 €
Directeur de production cinéma	2 698,64 €
Électricien de construction de cinéma	1 021,21 €
Électricien de prise de vues cinéma	986,05 €
Ensemblier cinéma	1 412,39 €
Ensemblier décorateur cinéma	1 907,06 €
Habilleur cinéma	889,86 €
Illustrateur de décors cinéma	1 287,82 €
Infographiste de décors cinéma	1 287,82 €
Machiniste de construction cinéma	1 021,21 €

Fonctions	Salaire minimum garanti
Machiniste de prise de vues cinéma	986,05 €
Maçon de décor cinéma	1 018,16 €
Maquettiste de décor cinéma	1 198,14 €
Menuisier de décor cinéma	1 066,85 €
Menuisier toupilleur de décor cinéma	1 198,14 €
Menuisier-traceur de décor cinéma	1 122,46 €
Mixeur cinéma	2 087,45 €
Peintre d'art de décor cinéma	1 287,82 €
Peintre de décor cinéma	1 067,83 €
Peintre en lettres de décor cinéma	1 122,46 €
Peintre faux bois et patine décor cinéma	1 122,46 €
Photographe de plateau cinéma	1 249,76 €
Régisseur adjoint cinéma	1 047,37 €
Régisseur d'extérieurs cinéma	1 287,82 €
Régisseur général cinéma	1 456,49 €
Répétiteur cinéma	1 047,37 €
Responsable des enfants cinéma	1 047,37 €
Scripte cinéma	1 287,82 €
Sculpteur de décor cinéma	1 227,90 €
Secrétaire de production cinéma	936,77 €
Serrurier de décor cinéma	1 122,46 €
Sous-chef menuisier de décor cinéma	1 193,69 €
Sous-chef peintre de décor cinéma	1 108,24 €
Sous-chef staffeur de décor cinéma	1 193,69 €
Sous-chef électricien de décor cinéma	1 097,73 €
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	1 046,67 €
Sous-chef machiniste de décor cinéma	1 097,73 €
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	1 046,67 €
Staffeur de décor cinéma	1 122,46 €
Superviseur d'effets physiques cinéma	1 907,06 €
Tapissier de décor cinéma	889,86 €
Technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma	1 341,56 €
Technicien réalisateur 2 <sup>e</sup> équipe cinéma	2 735,11 €
Technicien retour image cinéma	511,74 €
Teinturier patineur costumes cinéma	1 040,71 €

### Montant des indemnités prévues au chapitre VIII du titre II

Indemnité repas : 18,19 €.

Indemnité casse-croûte : 7,39 €.

## Réalisateurs annexe 1

### Contrat d'une durée inférieure à 5 mois

Salaire minimum hebdomadaire : 2 992,27 €.

### Contrat d'une durée d'au moins 5 mois

Application au salaire de référence hebdomadaire figurant ci-dessus du coefficient 2,84.

Salaire minimum mensuel de 8 498,05 €.

### Contrat hors production du film

Prorata du salaire mensuel figurant ci-dessous.

Engagement d'une semaine ou plus : salaire minimum hebdomadaire : 1 962,60 €.

Engagement inférieur à 5 jours consécutifs : salaire minimum journalier : 490,65 €.

### Films publicitaires

Engagement d'une semaine ou plus : salaire minimum hebdomadaire : 3 710,93 €.

Engagement inférieur à 5 jours consécutifs : salaire minimum journalier : 927,73 €.

## Annexe 2 du titre II

En référence aux dispositions de l'article 30 de la présente convention, pour les périodes de tournage exclusivement et pour certaines catégories de fonctions, le nombre d'heures hebdomadaires de travail effectif minimum garanti et rémunéré s'inscrit dans une durée d'équivalence fixée respectivement sur la base d'une semaine de travail en 5 jours et sur la base d'une semaine de travail de 6 jours, ainsi que défini ci-après.

Les salaires minima garantis correspondent aux heures de travail effectif incluant les seules majorations définies à l'article 37 du chapitre VI du titre II, non exclusives de l'application des autres majorations spécifiques prévues par la convention collective.

Fonctions	Hebdomadaire sur 5 jours		
	Heures de travail effectif	Durée dont équivalence	Salaire minimum garanti
1 <sup>er</sup> assistant costume cinéma	43	46	1 546,49 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma	43	46	1 509,26 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur du son cinéma	42	45	1 372,95 €
1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	43	46	1 638,55 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur cinéma	43	46	1 178,29 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur du son cinéma	42	45	1 024,59 €
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur cinéma	43	46	1 178,29 €
3 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma	42	45	559,71 €
Accessoiriste de décor cinéma	42	45	1 366,93 €
Accessoiriste de plateau cinéma	43	46	1 405,98 €
Administrateur de production cinéma	43	46	1 509,26 €
Assistant au chargé de la figuration cinéma	43	46	575,70 €
Assistant maquilleur cinéma	43	46	1 170,80 €
Assistant scripte cinéma	42	45	559,71 €
Auxiliaire de réalisation cinéma	43	46	575,70 €
Auxiliaire de régie cinéma	43	46	575,70 €
Cadreur cinéma	42	45	1 886,53 €
Chargé de la figuration cinéma	43	46	1 178,29 €
Chef coiffeur cinéma	43	46	1 448,79 €
Chef costumier cinéma	43	46	2 145,44 €
Chef décorateur cinéma	42	46	2 951,63 €
Chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	1 471,37 €
Chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 471,37 €
Chef maquilleur cinéma	43	46	1 460,49 €
Chef opérateur du son cinéma	42	45	2 085,84 €
Coiffeur cinéma	43	46	1 170,80 €

Fonctions	Hebdomadaire sur 5 jours		
	Heures de travail effectif	Durée dont équivalence	Salaire minimum garanti
Conducteur de groupe cinéma	46	47	1 317,29 €
Costumier cinéma	43	46	1 170,80 €
Directeur de la photographie cinéma	42	46	2 991,53 €
Directeur de production cinéma	42	46	2 951,63 €
Électricien de prise de vues cinéma	46	47	1 220,23 €
Ensemblier cinéma	42	45	1 544,80 €
Ensemblier décorateur cinéma	42	45	2 085,84 €
Habilleur cinéma	43	46	1 001,09 €
Machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 220,23 €
Régisseur adjoint cinéma	43	46	1 178,29 €
Régisseur d'extérieurs cinéma	42	45	1 408,55 €
Régisseur général cinéma	43	46	1 638,55 €
Scripte cinéma	42	45	1 408,55 €
Secrétaire de production cinéma	43	46	1 053,86 €
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	1 295,26 €
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 295,26 €
Technicien retour image cinéma	43	46	575,70 €

Fonctions	Hebdomadaire sur 6 jours		
	Heures de travail effectif	Durée dont équivalence	Salaire minimum garanti
1 <sup>er</sup> assistant costume cinéma	52	56	2 044,81 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma	52	56	1 995,57 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur du son cinéma	51	55	1 812,29 €
1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	52	56	2 166,53 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur cinéma	52	56	1 557,97 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur du son cinéma	51	55	1 352,46 €
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur cinéma	52	56	1 557,97 €
3 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma	51	55	738,82 €
Accessoiriste de décor cinéma	51	55	1 804,35 €
Accessoiriste de plateau cinéma	52	56	1 859,02 €
Administrateur de production cinéma	52	56	1 995,57 €
Assistant au chargé de la figuration cinéma	52	56	761,21 €
Assistant maquilleur cinéma	52	56	1 548,06 €
Assistant scripte cinéma	51	55	738,82 €
Auxiliaire de réalisation cinéma	52	56	761,21 €
Auxiliaire de régie cinéma	52	56	761,21 €



Fonctions	Hebdomadaire sur 6 jours		
	Heures de travail effectif	Durée dont équivalence	Salaire minimum garanti
Cadreur cinéma	51	55	2 490,22 €
Chargé de la figuration cinéma	52	56	1 557,97 €
Chef coiffeur cinéma	52	56	1 915,63 €
Chef costumier cinéma	52	56	2 836,75 €
Chef décorateur cinéma	51	56	3 896,16 €
Chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 976,69 €
Chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 976,69 €
Chef maquilleur cinéma	52	56	1 931,09 €
Chef opérateur du son cinéma	51	55	2 753,31 €
Coiffeur cinéma	52	56	1 548,06 €
Conducteur de groupe cinéma	56	57	1 769,69 €
Costumier cinéma	52	56	1 548,06 €
Directeur de la photographie cinéma	51	56	3 948,82 €
Directeur de production cinéma	51	56	3 896,16 €
Électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 639,30 €
Ensemblier cinéma	51	55	2 039,13 €
Ensemblier décorateur cinéma	51	55	2 753,31 €
Habilleur cinéma	52	56	1 323,66 €
Machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 639,30 €
Régisseur adjoint cinéma	52	56	1 557,97 €
Régisseur d'extérieurs cinéma	51	55	1 859,28 €
Régisseur général cinéma	52	56	2 166,53 €
Scripte cinéma	51	55	1 859,28 €
Secrétaire de production cinéma	52	56	1 393,44 €
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 740,09 €
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 740,09 €
Technicien retour image cinéma	52	56	761,21 €

## Annexe 3 du titre II en application de l'accord du 25 octobre 2019

(Applicable uniquement sur dossier examiné par la commission paritaire dérogatoire prévue à l'annexe 3 du titre II)

Les salaires minima sont garantis sur la base de 39 heures : 35 heures au salaire horaire de base et 4 heures majorées de 25 %.

Les montants des salaires minima garantis correspondent à 805,15 € augmenté de 35 % de la différence entre le salaire de référence et 805,15 €.

Les salaires minima hebdomadaires inférieurs à 805,15 € dans la grille des annexes I et II ne sont pas éligibles à l'application de l'annexe 3.

Fonctions	Salaire minimum garanti	Montant intéressement	Salaire de référence
1 <sup>er</sup> assistant à la distribution des rôles cinéma	1 033,12 €	846,74 €	1 456,49 €
1 <sup>er</sup> assistant costume cinéma	1 004,48 €	740,36 €	1 374,66 €
1 <sup>er</sup> assistant décorateur cinéma	1 017,68 €	789,41 €	1 412,39 €
1 <sup>er</sup> assistant monteur cinéma	907,91 €	381,67 €	1 098,74 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma	992,89 €	697,33 €	1 341,56 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur du son cinéma	962,69 €	585,15 €	1 255,27 €
1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	1 033,12 €	846,74 €	1 456,49 €
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur cinéma	889,93 €	314,89 €	1 047,37 €
2 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma	974,08 €	627,47 €	1 287,82 €
2 <sup>e</sup> assistant monteur cinéma	536,32 €	–	536,32 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur cinéma	889,93 €	314,89 €	1 047,37 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur du son cinéma	851,22 €	171,11 €	936,77 €
3 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma	511,74 €	–	511,74 €
Accessoiriste de décor cinéma	960,76 €	578,00 €	1 249,76 €
Accessoiriste de plateau cinéma	960,76 €	578,00 €	1 249,76 €
Administrateur adjoint comptable cinéma	889,93 €	314,89 €	1 047,37 €
Administrateur de production cinéma	992,89 €	697,33 €	1 341,56 €
Animatronicien cinéma	960,76 €	578,00 €	1 249,76 €
Assistant au chargé de la figuration cinéma	511,74 €	–	511,74 €
Assistant bruiteur	984,31 €	665,44 €	1 317,03 €
Assistant comptable de production cinéma	511,74 €	–	511,74 €
Assistant maquilleur cinéma	887,60 €	306,23 €	1 040,71 €
Assistant mixeur cinéma	984,31 €	665,44 €	1 317,03 €
Assistant monteur son	907,91 €	381,67 €	1 098,74 €
Assistant scripte cinéma	511,74 €	–	511,74 €
Assistant effets physiques cinéma	962,69 €	585,15 €	1 255,27 €

Fonctions	Salaire minimum garanti	Montant intéressement	Salaire de référence
Auxiliaire de réalisation cinéma	511,74 €	–	511,74 €
Auxiliaire de régie cinéma	511,74 €	–	511,74 €
Bruiteur	1 253,96 €	1 666,99 €	2 087,45 €
Cadreur cinéma	1 127,04 €	1 195,58 €	1 724,82 €
Cadreur spécialisé cinéma	1 190,82 €	1 432,48 €	1 907,06 €
Chargé de la figuration cinéma	889,93 €	314,89 €	1 047,37 €
Chef coiffeur cinéma	974,08 €	627,47 €	1 287,82 €
Chef constructeur cinéma	1 041,10 €	876,38 €	1 479,29 €
Chef costumier cinéma	1 190,82 €	1 432,48 €	1 907,06 €
Chef d'atelier costumes cinéma	974,08 €	627,47 €	1 287,82 €
Chef décorateur cinéma	1 467,87 €	2 461,53 €	2 698,64 €
Chef électricien de construction cinéma	958,27 €	568,72 €	1 242,63 €
Chef électricien de prise de vues cinéma	939,49 €	498,99 €	1 188,99 €
Chef machiniste de construction cinéma	958,27 €	568,72 €	1 242,63 €
Chef machiniste de prise de vues cinéma	939,49 €	498,99 €	1 188,99 €
Chef maquilleur cinéma	977,72 €	640,98 €	1 298,21 €
Chef menuisier de décor cinéma	978,01 €	642,05 €	1 299,03 €
Chef monteur cinéma	1 156,87 €	1 306,38 €	1 810,05 €
Chef monteur son cinéma	1 094,99 €	1 076,53 €	1 633,25 €
Chef opérateur du son cinéma	1 190,82 €	1 432,48 €	1 907,06 €
Chef peintre de décor cinéma	961,95 €	582,39 €	1 253,14 €
Chef sculpteur de décor cinéma	978,09 €	642,36 €	1 299,28 €
Chef serrurier de décor cinéma	978,01 €	642,05 €	1 299,03 €
Chef staffeur de décor cinéma	978,01 €	642,05 €	1 299,03 €
Chef tapissier cinéma	974,08 €	627,47 €	1 287,82 €
Coiffeur cinéma	887,60 €	306,23 €	1 040,71 €
Conducteur de groupe cinéma	895,91 €	337,12 €	1 064,48 €
Conseiller technique à la réalisation cinéma	1 127,04 €	1 195,58 €	1 724,82 €
Coordinateur de post production cinéma	1 058,26 €	940,11 €	1 528,31 €
Costumier cinéma	887,60 €	306,23 €	1 040,71 €
Couturier cinéma	887,60 €	306,23 €	1 040,71 €
Créateur de costumes cinéma	1 455,44 €	2 415,36 €	2 663,12 €
Directeur de la photographie cinéma	1 480,64 €	2 508,95 €	2 735,11 €
Directeur de production cinéma	1 467,87 €	2 461,53 €	2 698,64 €
Électricien de construction de cinéma	880,77 €	280,87 €	1 021,21 €
Électricien de prise de vues cinéma	868,46 €	235,17 €	986,05 €
Ensemblier cinéma	1 017,68 €	789,41 €	1 412,39 €
Ensemblier décorateur cinéma	1 190,82 €	1 432,48 €	1 907,06 €

Fonctions	Salaire minimum garanti	Montant intéressement	Salaire de référence
Habilleur cinéma	834,80 €	110,12 €	889,86 €
Illustrateur de décors cinéma	974,08 €	627,47 €	1 287,82 €
Infographiste de décors cinéma	974,08 €	627,47 €	1 287,82 €
Machiniste de construction cinéma	880,77 €	280,87 €	1 021,21 €
Machiniste de prise de vues cinéma	868,46 €	235,17 €	986,05 €
Maçon de décor cinéma	879,70 €	276,91 €	1 018,16 €
Maquettiste de décor cinéma	942,70 €	510,89 €	1 198,14 €
Menuisier de décor cinéma	896,75 €	340,21 €	1 066,85 €
Menuisier toupilleur de décor cinéma	942,70 €	510,89 €	1 198,14 €
Menuisier-traceur de décor cinéma	916,21 €	412,51 €	1 122,46 €
Mixeur cinéma	1 253,96 €	1 666,99 €	2 087,45 €
Peintre d'art de décor cinéma	974,08 €	627,47 €	1 287,82 €
Peintre de décor cinéma	897,09 €	341,48 €	1 067,83 €
Peintre en lettres de décor cinéma	916,21 €	412,51 €	1 122,46 €
Peintre faux bois et patine décor cinéma	916,21 €	412,51 €	1 122,46 €
Photographe de plateau cinéma	960,76 €	578,00 €	1 249,76 €
Régisseur adjoint cinéma	889,93 €	314,89 €	1 047,37 €
Régisseur d'extérieurs cinéma	974,08 €	627,47 €	1 287,82 €
Régisseur général cinéma	1 033,12 €	846,74 €	1 456,49 €
Répétiteur cinéma	889,93 €	314,89 €	1 047,37 €
Responsable des enfants cinéma	889,93 €	314,89 €	1 047,37 €
Scripte cinéma	974,08 €	627,47 €	1 287,82 €
Sculpteur de décor cinéma	953,11 €	549,58 €	1 227,90 €
Secrétaire de production cinéma	851,22 €	171,10 €	936,77 €
Serrurier de décor cinéma	916,21 €	412,51 €	1 122,46 €
Sous-chef menuisier de décor cinéma	941,14 €	505,10 €	1 193,69 €
Sous-chef peintre de décor cinéma	911,23 €	394,02 €	1 108,24 €
Sous-chef staffeur de décor cinéma	941,14 €	505,10 €	1 193,69 €
Sous-chef électricien de décor cinéma	907,55 €	380,35 €	1 097,73 €
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	889,68 €	313,98 €	1 046,67 €
Sous-chef machiniste de décor cinéma	907,55 €	380,35 €	1 097,73 €
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	889,68 €	313,98 €	1 046,67 €
Staffeur de décor cinéma	916,21 €	412,51 €	1 122,46 €
Superviseur d'effets physiques cinéma	1 190,82 €	1 432,48 €	1 907,06 €
Tapissier de décor cinéma	834,80 €	110,12 €	889,86 €
Technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma	992,89 €	697,33 €	1 341,56 €
Technicien réalisateur 2 <sup>e</sup> équipe cinéma	1 480,64 €	2 508,95 €	2 735,11 €

Fonctions	Salaire minimum garanti	Montant intéressement	Salaire de référence
Technicien retour image cinéma	511,74 €	–	511,74 €
Teinturier patineur costumes cinéma	887,60 €	306,23 €	1 040,71 €

### Montant des indemnités prévues au chapitre VIII du titre II

Indemnité repas : 18,19 €.

Indemnité casse-croûte : 7,39 €.

### Réalisateurs annexe 3

Le dispositif prévu à l'article 52 du chapitre X du titre II de la convention collective, qui fixe un salaire minimum mensuel pour les réalisateurs cinéma, ne peut pas s'appliquer dans le cadre des films produits dans le cadre de la présente annexe.

Salaire minimum hebdomadaire : 1 570,64 €.

Montant intéressement : 2 843,26 €.

Salaire de référence : 2 992,27 €.

### Annexe 3 bis du titre II en application de l'accord du 25 octobre 2019

(Applicable uniquement sur dossier examiné par la commission paritaire dérogatoire prévue à l'annexe 3 du titre II)

En référence aux dispositions de l'article 30 de la présente convention, pour les périodes de tournage exclusivement et pour certaines catégories de fonctions, le nombre d'heures hebdomadaires de travail effectif minimum garanti et rémunéré s'inscrit dans une durée d'équivalence fixée respectivement sur la base d'une semaine de travail en 5 jours et sur la base d'une semaine de travail de 6 jours, ainsi que défini ci-après.

Les salaires minima garantis correspondent aux heures de travail effectif incluant les seules majorations définies à l'article 37 du chapitre VI du titre II, non exclusives de l'application des autres majorations spécifiques prévues par la convention collective.

*(Voir page suivante.)*

Fonctions	Hebdomadaire sur 5 jours				
	Heures de travail effectif	Durée dont équivalence	Salaire minimum garanti	Montant intéressement	Salaire de référence
1 <sup>er</sup> assistant costume cinéma	43	46	1 130,04 €	832,91 €	1 546,49 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma	43	46	1 117,01 €	784,50 €	1 509,26 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur du son cinéma	42	45	1 052,94 €	640,01 €	1 372,95 €
1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	43	46	1 162,26 €	952,58 €	1 638,55 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur cinéma	43	46	1 001,17 €	354,25 €	1 178,29 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur du son cinéma	42	45	931,02 €	187,15 €	1 024,59 €
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur cinéma	43	46	1 001,17 €	354,25 €	1 178,29 €
3 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma	42	45	559,71 €	-	559,71 €
Accessoiriste de décor cinéma	42	45	1 050,84 €	632,19 €	1 366,93 €
Accessoiriste de plateau cinéma	43	46	1 080,86 €	650,25 €	1 405,98 €
Administrateur de production cinéma	43	46	1 117,01 €	784,50 €	1 509,26 €
Assistant au chargé de la figuration cinéma	43	46	575,70 €	-	575,70 €
Assistant maquilleur cinéma	43	46	998,55 €	344,51 €	1 170,80 €
Assistant scripte cinéma	42	45	559,71 €	-	559,71 €
Auxiliaire de réalisation cinéma	43	46	575,70 €	-	575,70 €
Auxiliaire de régie cinéma	43	46	575,70 €	-	575,70 €
Cadreur cinéma	42	45	1 232,70 €	1 307,66 €	1 886,53 €
Chargé de la figuration cinéma	43	46	1 001,17 €	354,25 €	1 178,29 €
Chef coiffeur cinéma	43	46	1 095,84 €	705,90 €	1 448,79 €
Chef costumier cinéma	43	46	1 339,67 €	1 611,54 €	2 145,44 €
Chef décorateur cinéma	42	46	1 605,48 €	2 692,30 €	2 951,63 €
Chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	1 162,62 €	617,50 €	1 471,37 €

Fonctions	Hebdomadaire sur 5 jours				
	Heures de travail effectif	Durée dont équivalence	Salaire minimum garanti	Montant intéressement	Salaire de référence
Chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 162,62 €	617,50 €	1 471,37 €
Chef maquilleur cinéma	43	46	1 099,94 €	721,10 €	1 460,49 €
Chef opérateur du son cinéma	42	45	1 302,46 €	1 566,77 €	2 085,84 €
Coiffeur cinéma	43	46	998,55 €	344,51 €	1 170,80 €
Conducteur de groupe cinéma	46	47	1 108,69 €	417,19 €	1 317,29 €
Costumier cinéma	43	46	998,55 €	344,51 €	1 170,80 €
Directeur de la photographie cinéma	42	46	1 619,45 €	2 744,17 €	2 991,53 €
Directeur de production cinéma	42	46	1 605,48 €	2 692,30 €	2 951,63 €
Électricien de prise de vues cinéma	46	47	1 074,72 €	291,02 €	1 220,23 €
Ensemblier cinéma	42	45	1 113,09 €	863,42 €	1 544,80 €
Ensemblier décorateur cinéma	42	45	1 302,46 €	1 566,77 €	2 085,84 €
Habilleur cinéma	43	46	939,15 €	123,88 €	1 001,09 €
Machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 074,72 €	291,02 €	1 220,23 €
Régisseur adjoint cinéma	43	46	1 001,17 €	354,25 €	1 178,29 €
Régisseur d'extérieurs cinéma	42	45	1 065,40 €	686,29 €	1 408,55 €
Régisseur général cinéma	43	46	1 162,26 €	952,58 €	1 638,55 €
Scripte cinéma	42	45	1 065,40 €	686,29 €	1 408,55 €
Secrétaire de production cinéma	43	46	957,62 €	192,49 €	1 053,86 €
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	1 100,98 €	388,55 €	1 295,26 €
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 100,98 €	388,55 €	1 295,26 €
Technicien retour image cinéma	43	46	575,70 €	-	575,70 €



Fonctions	Hebdomadaire sur 6 jours				
	Heures de travail effectif	Durée dont équivalence	Salaire minimum garanti	Montant intéressement	Salaire de référence
1 <sup>er</sup> assistant costume cinéma	52	56	1 494,16 €	1 101,29 €	2 044,81 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur cinéma	52	56	1 476,93 €	1 037,28 €	1 995,57 €
1 <sup>er</sup> assistant opérateur du son cinéma	51	55	1 389,88 €	844,81 €	1 812,29 €
1 <sup>er</sup> assistant réalisateur cinéma	52	56	1 536,76 €	1 259,53 €	2 166,53 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur cinéma	52	56	1 323,77 €	468,40 €	1 557,97 €
2 <sup>e</sup> assistant opérateur du son cinéma	51	55	1 228,94 €	247,03 €	1 352,46 €
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur cinéma	52	56	1 323,77 €	468,40 €	1 557,97 €
3 <sup>e</sup> assistant décorateur cinéma	51	55	738,82 €	-	738,82 €
Accessoiriste de décor cinéma	51	55	1 387,10 €	834,48 €	1 804,35 €
Accessoiriste de plateau cinéma	52	56	1 429,14 €	859,77 €	1 859,02 €
Administrateur de production cinéma	52	56	1 476,93 €	1 037,28 €	1 995,57 €
Assistant au chargé de la figuration cinéma	52	56	761,21 €	-	761,21 €
Assistant maquilleur cinéma	52	56	1 320,30 €	455,52 €	1 548,06 €
Assistant scripte cinéma	51	55	738,82 €	-	738,82 €
Auxiliaire de réalisation cinéma	52	56	761,21 €	-	761,21 €
Auxiliaire de régie cinéma	52	56	761,21 €	-	761,21 €
Cadreur cinéma	51	55	1 627,16 €	1 726,11 €	2 490,22 €
Chargé de la figuration cinéma	52	56	1 323,77 €	468,40 €	1 557,97 €
Chef coiffeur cinéma	52	56	1 448,95 €	933,36 €	1 915,63 €
Chef costumier cinéma	52	56	1 771,34 €	2 130,81 €	2 836,75 €
Chef décorateur cinéma	51	56	2 119,24 €	3 553,84 €	3 896,16 €
Chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 561,91 €	829,56 €	1 976,69 €

Fonctions	Hebdomadaire sur 6 jours				
	Heures de travail effectif	Durée dont équivalence	Salaire minimum garanti	Montant intéressement	Salaire de référence
Chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 561,91 €	829,56 €	1 976,69 €
Chef maquilleur cinéma	52	56	1 454,36 €	953,45 €	1 931,09 €
Chef opérateur du son cinéma	51	55	1 719,24 €	2 068,14 €	2 753,31 €
Coiffeur cinéma	52	56	1 320,30 €	455,52 €	1 548,06 €
Conducteur de groupe cinéma	56	57	1 489,46 €	560,47 €	1 769,69 €
Costumier cinéma	52	56	1 320,30 €	455,52 €	1 548,06 €
Directeur de la photographie cinéma	51	56	2 137,67 €	3 622,30 €	3 948,82 €
Directeur de production cinéma	51	56	2 119,24 €	3 553,84 €	3 896,16 €
Électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 443,82 €	390,96 €	1 639,30 €
Ensemblier cinéma	51	55	1 469,28 €	1 139,71 €	2 039,13 €
Ensemblier décorateur cinéma	51	55	1 719,24 €	2 068,14 €	2 753,31 €
Habilleur cinéma	52	56	1 241,76 €	163,80 €	1 323,66 €
Machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 443,82 €	390,96 €	1 639,30 €
Régisseur adjoint cinéma	52	56	1 323,77 €	468,40 €	1 557,97 €
Régisseur d'extérieurs cinéma	51	55	1 406,33 €	905,90 €	1 859,28 €
Régisseur général cinéma	52	56	1 536,76 €	1 259,53 €	2 166,53 €
Scripte cinéma	51	55	1 406,33 €	905,90 €	1 859,28 €
Secrétaire de production cinéma	52	56	1 266,18 €	254,52 €	1 393,44 €
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 479,10 €	521,99 €	1 740,09 €
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 479,10 €	521,99 €	1 740,09 €
Technicien retour image cinéma	52	56	761,21 €	-	761,21 €

## **Annexe 2** Salaires minima garantis des salariés attachés à l'activité permanente de l'entreprise (annexes IV-A et IV-B du titre IV)

### Annexe IV-A du titre IV

(En euros.)

Classification	Niveau	Qualification	Salaires minima mensuels de base	Complément autonomie	Complément technicité	Complément responsabilité	Salaires minima mensuels incluant tous compléments
Cadre supérieur	1	Qualifiée confirmée Niveau 7 de l'éducation nationale ou expérience professionnelle équivalente	Hors niveau	Hors niveau	Hors niveau	Hors niveau	Hors niveau
Cadre A	2	Qualifiée Niveau 6 de l'éducation nationale ou expérience professionnelle équivalente	2 725,07	3 %	3 %	3 %	2 970,33
Cadre B	3	— Niveau 5 de l'éducation nationale ou expérience professionnelle équivalente	2 186,09	3 %	3 %	3 %	2 382,84
Agent de maîtrise	4	Qualifiée confirmée Niveau 4 de l'éducation nationale ou expérience professionnelle équivalente	1 901,00	3 %	3 %	3 %	2 072,09
Employé A	5	Qualifiée Niveau 3 de l'éducation nationale ou expérience professionnelle équivalente	1 802,22	3 %	3 %	—	1 910,35
Employé B	6	— Pas de diplôme ou expérience professionnelle nécessaire	1 771,26	3 %	—	—	1 824,40

## Annexe IV-B du titre IV

(En euros.)

Fonction	Salaire minimum conventionnel de base	Complément autonomie	Complément technicité	Complément responsabilité	Salaire minimum conventionnel avec 3 compléments
Directeur général	Hors niveau	Hors niveau	Hors niveau	Hors niveau	Hors niveau
Directeur administratif	2 725,07	3 %	3 %	3 %	2 970,33
Directeur financier	2 725,07	3 %	3 %	3 %	2 970,33
Contrôleur de gestion – Chef comptable	2 186,09	3 %	3 %	3 %	2 382,84
Chargé administratif	1 901,00	3 %	3 %	3 %	2 072,09
Comptable	1 901,00	3 %	3 %	3 %	2 072,09
Directeur juridique	2 725,07	3 %	3 %	3 %	2 970,33
Juriste	2 186,09	3 %	3 %	3 %	2 382,84
Assistant juridique	1 802,22	3 %	3 %	–	1 910,35
Directeur des ressources humaines	2 725,07	3 %	3 %	3 %	2 970,33
Assistant RH	1 746,00	3 %	3 %	–	1 850,76
Directeur des moyens généraux	2 725,07	3 %	3 %	3 %	2 970,33
Responsable informatique	2 186,09	3 %	3 %	3 %	2 382,84
Agent d'accueil	1 771,26	3 %	–	–	1 824,40
Standardiste	1 771,26	3 %	–	–	1 824,40
Coursier	1 771,26	3 %	–	–	1 824,40
Gardien	1 771,26	3 %	–	–	1 824,40
Directeur Marketing	2 725,07	3 %	3 %	3 %	2 970,33

Fonction	Salaire minimum conventionnel de base	Complément autonomie	Complément technicité	Complément responsabilité	Salaire minimum conventionnel avec 3 compléments
Assistant Marketing	1 901,00	3 %	3 %	3 %	2 072,09
Producteur exécutif	Hors niveau	Hors niveau	Hors niveau	Hors niveau	Hors niveau
Responsable du développement	2 186,09	3 %	3 %	3 %	2 382,84
Responsable de ligne éditoriale	2 186,09	3 %	3 %	3 %	2 382,84
Chargé des lignes éditoriales du développement	1 901,00	3 %	3 %	3 %	2 072,09
Directeur des productions	2 725,07	3 %	3 %	3 %	2 970,33
Chargé des productions et des post-productions	1 901,00	3 %	3 %	3 %	2 072,09
Assistant des productions	1 802,22	3 %	3 %	-	1 910,35
Secrétaire	1 802,22	3 %	3 %	-	1 910,35
Employé administratif	1 802,22	3 %	3 %	-	1 910,35